

AR Prefecture

017-211702642-20240402-CM24_33-DE
Reçu le 04/04/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal de la commune de Nieuil-sur-Mer**

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le n°017-211702642-20240402-CM24_33-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 4 avril 2024

Séance du mardi 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, maire,

Membres présents (25) : Mesdames et Messieurs Marc MAIGNÉ, Fabienne JARRIAULT, Philippe GAFFET, Cécile ÉLAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, David LOUTREUIL, Valérie DEVAUD, Lionel LOISEAU, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Hédi DJELLOULI, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Florence PHELIPPEAU, Carole GUÉRIN, Franck HILAIREAU, Tony ROUCHÉ, Frédérique VIGNERON, Marie-Noëlle LOIZEAU, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARÈS

Membres ayant donné procuration (3) : Monsieur Philippe EGREMONTE à Lionel LOISEAU et Mesdames Sandra DUPEYRON à Nathalie FILLON et Marie-Paule DELAGE à Marie-Christine BELLOC

Membre absent (1) : Madame Elise MANGALO

**Délibération
n° CM24-33**

TARIFS POUR LES MINI-CAMPS ESTIVAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs pour les stages et les mini-camps estivaux
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse qui s'est réunie le 28 février 2024

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et sur sollicitation du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE** les trois camps d'été à destination des enfants :

- ♦ de l'ALSH du 15 au 19 juillet 2024 pour les 8-11 ans, du 29 juillet au 02 août 2024 pour les 5-7 ans
- ♦ des adolescents de l'Espace Jeunes du 22 au 26 juillet 2024 pour les 12-15 ans

- **FIXE** la tarification applicable aux familles comme suit :

Tarifs	Tranches de quotients familiaux (QF)	Tarifs Camp d'été
1	0 < QF ≤ 550	125,00 €
2	550 < QF ≤ 730	136,00 €
3	730 < QF ≤ 1100	147,00 €
4	1100 < QF ≤ 1500	158,00 €
5	1500 < QF ≤ 1800	169,00 €
6	1800 > QF ≤ 2200	185,00 €
7	QF ≤ 2200	196,00 €
Hors Commune	familles domiciliées hors commune	238,00 €

- **DONNE** autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif - Hôtel Gilbert - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
pour extrait certifié conforme, le 04/04/2024

Le Maire, Marc MAIGNÉ

